

**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS  
NATIONALES DE RAPATRIES  
(CLAN-R)**

**Résolutions adoptées par  
l'Assemblée Générale**

Paris, 13 Janvier 2011

7 Rue Pierre Girard- 75019 PARIS

clanr@orange.fr

[www.clan-r.org](http://www.clan-r.org)



**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS  
NATIONALES DE RAPATRIES  
(CLAN-R)**

**7 Rue Pierre Girard- 75019 PARIS**

**clanr@orange.fr      [www.clan-r.org](http://www.clan-r.org)**

**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS NATIONALES  
DE RAPATRIES**

**(CLAN-R)**

**A.G. DU C.L.A.N.-R DU 13 JANVIER 2011**

**RESOLUTION SUR LES CIMETIERES CHRETIENS ET JUIFS  
D'ALGERIE ET DE TUNISIE**

Le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés,  
réuni en assemblée générale à Paris le 13 janvier 2011 :

- rappelle solennellement son attachement à la pérennité de tous les cimetières chrétiens et juifs d'Algérie et de Tunisie, leur restauration, leur entretien et leur protection à la charge de la France et, pour l'avenir, leur respect ;
- constate avec un profond regret que le deuxième plan d'action officiel relatif aux cimetières d'Algérie prévoit un financement très insuffisant, implique de nouvelles suppressions de petits cimetières et le transfert des dépouilles rassemblées dans des ossuaires installés dans les cimetières maintenus, ces opérations s'analysant le plus souvent en la perte d'identité des morts, ce qui est moralement et humainement inacceptable.

**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS NATIONALES  
DE RAPATRIES**

**(CLAN-R)**

**A.G. DU C.L.A.N.-R DU 13 JANVIER 2011**

**RESOLUTION SUR L'INDEMNISATION  
DES BIENS SPOLIES OU PERDUS OUTRE-MER**

Le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés,  
réuni en assemblée générale à Paris le 13 janvier 2011 :

- constate encore une fois cette année que l'engagement pris par le Président de la République, alors candidat, dans sa lettre du 16 avril 2007, de l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer et de l'inscription de provisions budgétaires à cet effet dès la loi de finances pour 2008, n'a toujours pas été assumé par le gouvernement après quatre lois de finances successives ;
- demande, avec force, qu'une loi de finances rectificative pour 2011 s'inspirant des propositions du C.L.A.N.-R pour une indemnisation complémentaire partielle, ultime, très étalée dans le temps et modulée en fonction de la conjoncture, mette fin à cette carence constitutionnellement et moralement inacceptable.

**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS NATIONALES  
DE RAPATRIES**

**(CLAN-R)**

**A.G. DU C.L.A.N.-R DU 13 JANVIER 2011**

**RESOLUTION POUR LA CREATION D'UN MONUMENT  
NATIONAL NOMINATIF AUX MORTS POUR LA FRANCE  
OUTRE-MER**

Le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés,  
réuni en assemblée générale à Paris le 13 janvier 2011 :

- apprécie l'accord de principe qu'avait donné, à la demande constante des Rapatriés, le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants pour la création d'un monument national nominatif dédié à tous les morts pour la France originaires de l'ancien outre-mer français ou y établis, à Paris, en un lieu majeur de la nation, en remplacement de tous les monuments locaux abandonnés et souvent profanés.

Le C.L.A.N.-R, qui a participé au groupe de travail créé sous l'égide du Secrétaire d'Etat, constatant que le récent remaniement du gouvernement a provisoirement interrompu une fructueuse concertation, demande la réactivation de ce groupe de travail dans les meilleurs délais.

**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS NATIONALES  
DE RAPATRIES**

**(CLAN-R)**

**A.G. DU C.L.A.N.-R DU 13 JANVIER 2011**

**RESOLUTION POUR LA SAUVEGARDE  
DES ACTES CIVILS ET ARCHIVES D'ALGERIE**

Le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés,  
réuni en assemblée générale à Paris le 13 janvier 2011 :

- constate que s'agissant des archives et des actes de l'état-civil concernant la communauté des Rapatriés près de 50 ans après l'exode forcé de leur terre natale, il n'existe en métropole que des microfilms qui ne couvrent que les 3/5<sup>ème</sup> du total des actes et rien ne concernant les archives hospitalières, notariales, scolaires, universitaires, patrimoniales, les cimetières, les recensements, les listes électorales, etc., seul "héritage mémoriel" pouvant être transmis pour permettre des travaux de recherche ;
- demande que l'accord de 2003 entre l'Etat français et l'Etat algérien prévoyant la numérisation des 2/5<sup>ème</sup> des registres d'état-civil restants soit mené à son terme dans les meilleurs délais.

**FEDERATION  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS NATIONALES  
DE RAPATRIES**

**(CLAN-R)**

**A.G. DU C.L.A.N.-R DU 13 JANVIER 2011**

**RESOLUTION SUR L'ŒUVRE ACCOMPLIE PAR LA FRANCE**

**OUTRE-MER**

**ET LA REALITE DES FAITS EN ALGERIE**

**1830-1962**

Le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés,  
réuni en assemblée générale à Paris le 13 janvier 2011 :

- constate que s'intensifie la campagne de dénigrement systématique contre l'œuvre accomplie par la France en Afrique du Nord ;
- constate que l'enseignement qui doit apporter équilibre et objectivité est souvent manipulé pour exprimer des conceptions et courants de pensée majoritaires au sein des services pédagogiques, déformant toute analyse sérieuse ;

- demande que l'Etat encourage activement une recherche historique objective, honnête, non sélective sur la présence de la France outre-mer et notamment en Afrique du Nord sans occulter le triste et déplorable bilan de la décolonisation.
- demande que la France reconnaisse enfin la réalité de l'ensemble des atteintes à la vie et à l'intégrité physique de ses ressortissants civils et militaires, de toutes origines ethniques, en Algérie, après le 19 mars 1962 et qu'elle reconnaisse sa responsabilité entière, directe ou indirecte, dans leur commission.

